

TENUE VESTIMENTAIRE: 4EMES /3EMES

L'établissement exige le port de l'uniforme qui se compose de (article 10 du règlement intérieur):

Général:

- **HAUT** : Blanc à petites ou longues manches, sans marque. Seuls les pulls et sweats shirts blancs sont autorisés.
- **BAS**: Bleu MARINE UNI: pantalons, bermudas, jupes.
Les bermudas et jupes doivent être ajustés à la taille et toucher les genoux. Dans le cas contraire, la tenue sera considérée non réglementaire.
- Les chaussures doivent retenir le talon.
- Le port de bijoux est interdit au sein du collège (chaînes, bracelets, bagues..); les boucles d'oreilles discrètes sont tolérées (article 15 du règlement intérieur).

Sont strictement interdits:



- les bas délavés / déchirés / décorés (fantaisies) / de couleur claire;
- les joggins et leggings;
- les pulls et sweats ne correspondant pas à la couleur de l'uniforme.